



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER LE MARDI 21 JANVIER 2025 À 19 H À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES ET REPRÉSENTANTE SUIVANTS :

MESDAMES

- DANYE ANCTIL, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- CHANTAL BLANCHETTE, représentante de la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- JOCELYNE CARON, municipalité de Cap-Saint-Ignace

MESSIEURS

- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- BRUNO GAGNÉ, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- DONALD GILBERT, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- GILLES GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- MARC LAURIN, Ville de Montmagny
- LAURENT LAVERDIÈRE, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- FRÉDÉRIC POULIN, municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues
- ALAIN ROBERT, municipalité de Lac-Frontière
- ALAIN TALBOT, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. FRÉDÉRIC JEAN, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement et Mme Joëlle Gendron, relève à la direction générale adjointe et aménagiste urbaniste.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Monsieur le préfet souhaite une bonne année à tous. Il constate le quorum et déclare la séance ouverte. Il rappelle également que cela fait maintenant un an qu'il a été élu préfet et qu'il oeuvre toujours à faire en sorte que les 14 municipalités travaillent à leur développement, au développement de la région et qu'elles soient en croissance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

- CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

IL EST PROPOSÉ PAR M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la séance du 21 janvier 2025 soit adopté avec Varia ouvert :

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec varia ouvert
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Session du 27 novembre 2024
4. RENCONTRES
 - 4.1 Demande du CSSCS et PRECA
 - 4.2 Rencontre avec M. Raynald Nadeau et d'autres personnes (20 minutes)
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Administration
 - 5.1.1 Adoption du règlement no 2025-119 relatif à la répartition des quotes-parts et à leur versement pour l'année 2025

2025-01-01



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- 5.1.2 Quotes-parts 2025 et dates des versements
- 5.1.3 Intérêts sur C/R de la MRC pour l'année 2025
- 5.1.4 Autorisation de paiement des dépenses incompressibles pour l'année 2025
- 5.1.5 Personnes autorisées auprès des fournisseurs (Revenu Québec, Revenu Canada, Hydro-Québec, etc.)
- 5.2 Priorités administratives 2025
 - 5.2.1 Système téléphonique
 - 5.2.2 Système comptable
 - 5.2.3 Plan d'implantation de l'IA dans la MRC de Montmagny : orientations, services ciblés et méthodologies de formation
- 5.3 GMR – Gestion des matières résiduelles
 - 5.3.1 État de situation des modalités avec ÉEQ pour la collecte sélective – Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025
 - 5.3.2 Autorisation sous-traitance Lot 2 - Conteneurs
- 5.4 Adoption du SCRSI2 – Suivi
- 5.5 Ressources humaines
 - 5.5.1 Technicienne en évaluation
- 5.6 Appui Téléphonie cellulaire
- 5.7 CSSCS – Plan Triennal 2025-2028
 - 5.7.1 Commentaires de la MRC à la suite de la réception du Plan
 - 5.7.2 École primaire de Sainte-Apolline-de-Patton
- 5.8 Projet d'implantation d'une unité auxiliaire de la garde côtière
- 5.9 Alliance de l'énergie de l'Est – Rassemblements régionaux
- 5.10 État de situation – Grands projets
 - 5.10.1 Complexe culturel et sportif
 - 5.10.2 Projet de dôme
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Avis de conformité ou d'opportunité
 - 6.2 Ressources humaines
 - 6.2.1 Inspecteur.trice municipal.e
 - 6.3 Émission des permis (allègement)
 - 6.3.1 Assistant virtuel
 - 6.3.2 Règlement sur les permis et certificats
 - 6.4 Révision obligatoire du Schéma d'aménagement et de développement (SAD)
 - 6.4.1 Plan de travail
 - 6.4.2 Retour sur la rencontre du MAMH du 13 décembre 2024 – OGAT
 - 6.5 Agroalimentaire
 - 6.5.1 Marché La chèvre et le chou : entente de mutualisation RH
 - 6.5.2 Atelier agricole – Programme de développement territorial et sectoriel 2023-2026 (MAPAQ)
 - 6.6 Demandes à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)
 - 6.6.1 Demande d'exclusion pour le projet de Maisons Laprise – Montmagny
 - 6.6.2 Demande d'autorisation pour le projet éolien de Kruger – Saint-Paul-de-Montminy et Notre-Dame-du-Rosaire
 - 6.6.3 Projet de loi 86 modifiant la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA)
 - 6.7 Fonds régions et ruralité (FRR)
 - 6.7.1 Réaffectation de fonds - FRR volet 2
 - 6.7.2 Réaffectation de fonds - FRR volet 4
 - 6.8 Culture et patrimoine
 - 6.8.1 Demande d'aide financière au nouveau programme des Ententes de développement culturel municipales et régionales – MCC
 - 6.8.2 Inventaire du patrimoine : typologies architecturales



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- 6.8.3 Programme d'ententes en patrimoine (PEP)
- 6.8.4 Culture Chaudière-Appalaches
- 6.9 Service de traversier Isle-aux-Grues-Montmagny – STQ
- 6.10 Tourisme
 - 6.10.1 Plan stratégique et actions à venir – Montmagny et les Îles
 - 6.10.2 Bilan de saison 2024 – Montmagny et les Îles
 - 6.10.3 Tourisme Chaudière-Appalaches
 - 6.10.4 Parc des Appalaches
- 6.11 Témoins écologiques
- 6.12 Projets régionaux
 - 6.12.1 Autorisation de traverse du tronçon Monk – Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
 - 6.12.2 Fête de la pêche
 - 6.12.3 Plan de mobilité active – Ville de Montmagny
 - 6.12.4 Québec Central
- 7. CORRESPONDANCE
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de décembre 2024
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 31 décembre 2024
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
 - 9.1 Dossier éolien
 - 9.2 Correspondance de l'Alliance de l'Est
 - 9.3 Circulation des camions
 - 9.4 Financement des infrastructures d'aqueduc et d'égout en zone desservie versus fosses septiques des résidences isolées
- 10. VARIA OUVERT
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL **3.1 SESSION DU 27 NOVEMBRE 2024**

2025-01-02

IL EST PROPOSÉ PAR MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 27 novembre 2024 soit adopté tel que rédigé en y apportant la modification suivante :

Page 7369, point 5.1.2, article 9 – Évaluation foncière, remplacer « chaque municipalité » par « les municipalités ».

ADOPTÉ

4. RENCONTRES **4.1 DEMANDE DU CSSCS ET PRECA**

Nous avons reçu un courriel de Mme Mélanie Robin, agente de bureau classe principale à la direction générale du CSSCS pour une demande de rencontre de la part de Mme Rachel Bégin, directrice générale du CSSCS, et de Mme Ariane Cyr, directrice générale de PRÉCA, à la séance des maires prévue en mai ou en juin 2025.

Une invitation leur sera transmise pour la séance du Conseil des maires prévue le 13 mai 2025.

4.2 RENCONTRE AVEC M. RAYNALD NADEAU ET D'AUTRES PERSONNES (20 MINUTES)

Les personnes présentes à cette rencontre sont : MM. Raynald Nadeau, Claude Langevin, Charles Bilodeau et Alain Kirouac. Est également présent M. Robert Maheu.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Une lettre est déposée par M. Raynald Nadeau, président de l'Association des propriétaires de boisés privés des Appalaches, concernant l'objet de leurs demandes. L'objectif de la rencontre est d'expliquer leurs demandes et de sensibiliser le Conseil des maires à leurs enjeux. Aussi, dans le cadre de la révision du Schéma, ils souhaitent être tenus au courant et participer aux consultations en lien avec le dossier de la foresterie (puisque le RCI sur les coupes forestières sera intégré au Schéma).

Une réponse écrite leur sera transmise en lien avec leurs demandes, soit :

- Bande de protection en bordure de chemin
- Restrictions de coupe
- SAD – Comité sur la forêt et consultation à ce sujet
- Réduction de taxes sur la forêt privée et programme
- Dossier en litige avec le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud

M. Robert Maheu demande une courte période de questions pour certains dossiers. Un moment (5 minutes) lui est alloué.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 ADMINISTRATION

5.1.1 Règlement no 2025-119 relatif à la répartition des quotes-parts et à leur versement pour l'année 2025

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY**

RÈGLEMENT N° 2025-119

RELATIF À LA RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS ET À LEUR VERSEMENT POUR L'ANNÉE 2025

Avis de motion :	27 novembre 2024
Adoption :	21 janvier 2025
Approbation du ministre :	N/A
Publication :	29 janvier 2025

- CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Montmagny peut fixer par règlement les critères de répartition de ses quotes-parts en vertu de l'article 205 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;
- CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné à la session du 27 novembre 2024 avec dépôt d'un projet de règlement;

2025-01-03

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'un règlement portant le numéro 2025-119 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par le Conseil ce qui suit :

ARTICLE 1 - TITRE

Le présent règlement porte le titre de « RÈGLEMENT N° 2025-119 RELATIF À LA RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS ET À LEUR VERSEMENT POUR L'ANNÉE 2025 ».

QUOTES-PARTS DE LA PARTIE 1

ARTICLE 2 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE, AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Les dépenses d'administration générale, d'aménagement et de mise en valeur du territoire, sont et seront réparties, pour l'année 2025 et les années subséquentes, au prorata de la « richesse foncière uniformisée »



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

de chaque municipalité telle que définie par la *Loi sur la fiscalité municipale*.

ARTICLE 3 - RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Les dépenses de la fonction « Rémunération des élus » sont et seront réparties, pour l'année 2025 et les années subséquentes, à un coût fixe égal pour chaque municipalité. Ces dépenses sont : la rémunération pour la participation aux séances du Conseil et aux réunions de travail précédant ces sessions.

ARTICLE 4 – PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT

4.1 ADMINISTRATION, DÉVELOPPEMENT ET PROJETS RÉGIONAUX

Les dépenses d'administration en promotion et développement du territoire et la contribution pour les projets régionaux, sont et seront réparties, pour l'année 2025 et les années subséquentes, au prorata de la « richesse foncière uniformisée » de chaque municipalité telle que définie par la *Loi sur la fiscalité municipale*.

ARTICLE 5 – BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Les dépenses pour le financement de l'activité « Boues de fosses septiques », sont et seront réparties, par unité de résidences isolées permanentes et(ou) saisonnières de chaque municipalité.

ARTICLE 6 – GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les dépenses pour le financement de l'activité « Gestion des matières résiduelles », sont et seront réparties, pour l'année 2025 et les années subséquentes, au prorata de la « richesse foncière uniformisée » de chaque municipalité telle que définie par la *Loi sur la fiscalité municipale*.

ARTICLE 7 – COURS D'EAU

Les dépenses pour le financement de l'activité « Cours d'eau », sont et seront réparties, pour l'année 2025 et les années subséquentes, au prorata de la « richesse foncière uniformisée » de chaque municipalité telle que définie par la *Loi sur la fiscalité municipale*.

ARTICLE 8 – SÉCURITÉ INCENDIE

Les dépenses pour le financement de l'activité « Sécurité incendie », sont et seront réparties, pour l'année 2025 et les années subséquentes, au prorata de la « richesse foncière uniformisée » de chaque municipalité telle que définie par la *Loi sur la fiscalité municipale*.

ARTICLE 9 – ÉVALUATION FONCIÈRE

Les dépenses pour le financement de l'activité « Évaluation foncière » sont et seront réparties, pour l'année 2025 et les années subséquentes, de la façon suivante :

- 1) Montant de base reconnu en 2003 selon l'annexe 1 au montant de 441 142 \$ pour les municipalités;
- 2) L'excédent des dépenses d'évaluation foncière, par rapport au montant de base 2003, pour 2025 et les années subséquentes, sont et seront réparties au prorata de la moyenne arithmétique des trois critères suivants :
 - . La richesse foncière uniformisée 2025;
 - . Le nombre de dossiers au sommaire du rôle 2025;
 - . Le nombre de changements au rôle d'évaluation foncière au sommaire du rôle 2025.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

ARTICLE 10 – ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER

Les dépenses pour le financement de l'Édifice Amable-Bélangier, sont et seront réparties, pour l'année 2025 et les années subséquentes, au prorata de la « richesse foncière uniformisée » de chaque municipalité telle que définie par la *Loi sur la fiscalité municipale*.

ARTICLE 11 – CONGRÈS FQM

Les dépenses de la fonction « Congrès FQM » sont et seront réparties, pour l'année 2025 et les années subséquentes, à un coût fixe pour chaque municipalité, à l'exception de la Ville de Montmagny qui participe directement au congrès de l'UMQ.

ARTICLE 12 – TOURISME

Les dépenses de la fonction « Tourisme » sont et seront réparties, pour l'année 2025 et les années subséquentes, à un coût fixe pour chaque municipalité.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 13 – AUTRES DISPOSITIONS

Le tableau des montants de quotes-parts imposées aux articles 2 à 12 est joint en annexe A du présent règlement. Les quotes-parts 2025 totalisent une somme de 3 355 143 \$.

ARTICLE 14 – VERSEMENT DES QUOTES-PARTS

Le Conseil de la MRC de Montmagny déterminera, annuellement, par résolution, les dates de versement des quotes-parts.

ARTICLE 15 – ABROGATION DE RÈGLEMENT

Le présent règlement abroge le règlement n° 2024-114 ainsi que tout autre règlement non ici mentionné mais en contravention avec le présent règlement.

ARTICLE 16 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Frédéric Jean, préfet

Nancy Labrecque, greffière-trésorière

ADOPTÉ

5.1.2 Quotes-parts 2025 et dates des versements

- CONSIDÉRANT l'adoption du budget 2025 le 27 novembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les quotes-parts 2025 soient payables en trois (3) versements, soit le 8 avril 2025, le 8 juillet 2025 et le 14 octobre 2025.

ADOPTÉ

5.1.3 Intérêts sur C/R de la MRC pour l'année 2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. LAURENT LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

2025-01-04

2025-01-05



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

QUE le taux d'intérêt applicable sur les comptes à recevoir de la MRC soit de 10 % pour l'année 2025.

ADOPTÉ

5.1.4 Autorisation de paiement des dépenses incompressibles pour l'année 2025

2025-01-06

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la direction générale à effectuer le paiement des dépenses incompressibles suivantes au cours de l'année financière 2025 :

- Salaires, DAS, REER et assurances collectives;
- Frais de déplacement;
- Comptes téléphoniques (compte courant, Internet et cellulaires);
- Contrat de location des photocopieurs et de la timbreuse;
- Dépenses d'entretien du poste de la SQ (entretien ménager, déneigement, Hydro-Québec, TELUS, tonte du gazon, gaz diesel, entretien génératrice, etc.);
- Dépenses d'entretien de l'Édifice Amable-Bélanger (entretien ménager, déneigement, Hydro-Québec, TELUS, tonte du gazon, location du garage, entretien mécanique);
- Programmes d'aide financière de la SHQ (PRR et PAD) pour lesquels la MRC est mandataire;
- Dépenses pour contrats acceptés à la suite d'un appel d'offres (collecte sélective, boues de fosses septiques, etc.).

ADOPTÉ

5.1.5 Personnes autorisées auprès des fournisseurs (Revenu Québec, Revenu Canada, Hydro-Québec, etc.)

2025-01-07

IL EST PROPOSÉ PAR M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Nancy Labrecque, le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, M. Daniel Racine, et Mme Chantal Pelletier, responsable du Service de la comptabilité, à être les personnes autorisées à transiger auprès des organismes suivants :

- Revenu Canada;
- Revenu Québec;
- SSQ Assurances collectives;
- Desjardins Sécurité financière;
- CARRA;
- Groupe SSQ;
- ClicSÉQR;
- Desjardins ACCÈS D (dépôt des fichiers de paies ou des fichiers de comptes à payer. En cas d'appels de Desjardins pour un fichier qui est rejeté et en l'absence de la direction générale ou du directeur général adjoint, Mme Chantal Pelletier et/ou M. Tony Pelletier sont autorisés à faire le suivi pour la direction générale. Un avis est alors transmis à la direction pour signalement de l'évènement dans les cinq (5) jours suivant l'incident);

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise Mme Nancy Labrecque, directrice générale et greffière-trésorière, ou M. Daniel Racine, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, à mettre à jour le dossier de la MRC de Montmagny au Registraire des entreprises.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.2 PRIORITÉS ADMINISTRATIVES 2025

5.2.1 Système téléphonique

Comme mentionné lors de l'adoption des prévisions budgétaires, notre système de téléphonie IP a été acheté lors du déménagement en 2011 (celui-ci est dans sa 15^e année). Il y a eu plusieurs pannes inexplicables en 2024, alors nous sommes à analyser d'autres systèmes. Si tout va bien, on espère aller en invitation à soumissionner au plus tard en mars 2025.

5.2.2 Système comptable

Le fournisseur actuel du logiciel comptable utilisé par la MRC a été acheté par un tiers et la MRC doit à nouveau migrer vers un nouveau logiciel (le tiers, ayant trois (3) systèmes, a fait le choix d'en maintenir un (1) seul à la suite des acquisitions). Un mandat a été confié à notre responsable du dossier IA, M. Mathias Berlinger, et aussi à notre consultante externe, M. Sylvain Langlais de Coach IA. Le consultant externe nous remettra son rapport le 31 janvier. Par la suite, en collaboration avec M. Mathias Berlinger, l'équipe en comptabilité de la MRC et notre firme comptable, nous identifierons les solutions possibles.

Le choix doit être fait au plus tard en septembre 2025 pour une implantation en janvier 2026. Nous allons travailler à essayer de faire un choix le plus rapidement possible (entre mars et mai 2025).

5.2.3 Plan d'implantation de l'IA dans la MRC de Montmagny : orientations, services ciblés et méthodologies de formation

Formation

M. Mathias Berlinger, responsable du dossier IA, et Mme Isabelle Normand, coordonnatrice des communications, ont travaillé à préparer un calendrier de formations pour 2025. Le défi est de trouver des formateurs si on ne veut pas monopoliser notre personnel.

Dans une autre ville, ils sont à regarder pour le service d'évaluation foncière.

La principale difficulté rencontrée : beaucoup d'outils, mais peu d'applications « terrain » et de formateurs sur ces outils.

Agents virtuels

L'agent virtuel pour Saint-Fabien-de-Panet est en processus de validation. Il reste la géomatique à intégrer et à être testée d'ici au plus tard le 24 janvier 2025.

En décembre, la MRC a donné le mandat de réaliser un 2^e bloc d'agents virtuels pour les quatre (4) municipalités suivantes (4 X 4 000 \$) : Sainte-Lucie-de-Beaugard, Lac-Frontière, Saint-Just-de-Bretenières et Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. Dès que ceux-ci seront terminés, un 3^e bloc sera donné à contrat pour les cinq (5) autres municipalités suivantes, soit : Saint-Paul-de-Montminy, Sainte-Apolline-de-Patton, Notre-Dame-du-Rosaire, Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud et Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues pour une somme de 20 000 \$, plus les taxes.

Ensuite, ce sera le service des cours d'eau.

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a déjà donné le mandat pour un 1^{er} agent virtuel en inspection en bâtiment (Saint-Fabien-de-Panet pour une somme de 10 000 \$, plus les taxes);



No de résolution
ou annotation

session
du 11-02-2025
Point 3.1

* de 4000 \$ AGENT
pour quatre (4) municipalités

2025-01-08

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONSIDÉRANT qu'il sera nécessaire d'outiller tous les inspecteurs d'un tel outil;
- CONSIDÉRANT que la direction générale, en vertu des dispositions du règlement de délégation des dépenses, a octroyé un mandat à Coach IA pour une somme additionnelle de 16 000 \$ pour la réalisation d'un agent pour un, plus les taxes; pour les municipalités de Sainte-Lucie-de-Beauregard, Lac-Frontière, Saint-Just-de-Bretenières et Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud;
- CONSIDÉRANT qu'un 3^e bloc de municipalités seront les municipalités de Saint-Paul-de-Montminy, Sainte-Apolline-de-Patton, Notre-Dame-du-Rosaire, Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud et Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues pour une somme de 20 000 \$, plus les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny entérine l'octroi de contrat de 16 000 \$, plus les taxes, à Coach IA que la direction générale a octroyé conformément au règlement de délégation de dépenses;

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise l'octroi d'un contrat de 20 000 \$, plus les taxes, à Coach IA, pour la réalisation d'un agent pour les cinq (5) municipalités suivantes : Saint-Paul-de-Montminy, Sainte-Apolline-de-Patton, Notre-Dame-du-Rosaire, Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud et Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues;

QUE le Conseil de la MRC autorise que ces travaux (36 000 \$), plus les taxes) soient payés avec l'affectation du surplus accumulé en inspection en bâtiment.

ADOPTÉ

5.3 GMR – GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

5.3.1 État de situation des modalités avec ÉEQ pour la collecte sélective – Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025

- CONSIDÉRANT le caractère insulaire de l'Isle-aux-Grues et la spécificité pour la collecte et le transport des matières recyclables;
- CONSIDÉRANT l'offre de Ferme Denis Boulanger et Fils;

2025-01-09

IL EST PROPOSÉ PAR M. FRÉDÉRIC POULIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny accepte la soumission au montant de 9 500 \$, plus les taxes, pour la collecte des matières recyclables sur l'Isle-aux-Grues pour une somme annuelle pour 2025 de 9 500 \$, plus les taxes.

ADOPTÉ

5.3.2 Autorisation sous-traitance Lot 2 – Conteneurs

Depuis, le 1^{er} janvier 2025, la collecte et le transport des matières recyclables, à la suite d'une entente avec Éco Entreprises Québec (ÉEQ) – nouvelle obligation à l'échelle du Québec, sont effectués par la MRC de Montmagny.

Deux (2) lots distincts ont été octroyés conformément aux spécifications de ÉEQ : Lot 1 – Bacs roulants et Lot 2 – Conteneurs.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Le soumissionnaire pour le lot 2 – Conteneurs nous a avisés avoir donné en sous-traitance le contrat à Les Concassés du Cap pour 2025.

- CONSIDÉRANT le contrat octroyé à RICOVA pour la collecte et le transport des matières recyclables Lot 2 – Conteneurs;
- CONSIDÉRANT que le soumissionnaire nous a informés qu'il souhaitait donner en sous-traitance le contrat à Les Concassés du Cap pour 2025;

2025-01-10

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil des maires informe le soumissionnaire RICOVA que la MRC de Montmagny accepte que le lot 2 – Conteneurs soit donné en sous-traitance à Les Concassés du Cap pour 2025.

ADOPTÉ

5.4 ADOPTION DU SCRSI2 – SUIVI

Le compte-rendu du coordonnateur du SCRSI2 est déposé pour la suite des travaux à réaliser :

- Les mises à jour de cartes avec les commentaires relatifs au nombre de risques demandées par le ministère de la sécurité publique (MSP) ont été réalisées et nous ont été remises en décembre par Mme Myriam Fortin. Actuellement, nous nous assurons à ce que leur contenu soit conforme au texte du SCRCI avant de confirmer à Mme Fortin la fin de ce point du projet. **(Délai de réalisation 24 janvier 2025)**
- Pour la demande d'ajuster les protocoles de déploiement pour la désincarcération, il a été décidé par le CSI de demander à la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire de modifier le protocole conformément à ce que le MSP demande, en ayant recours à une municipalité de Bellechasse pour une portion de route de son territoire. Pour le SUMI, nous allons requérir le support de directeurs de SSI de notre territoire afin de nous fournir une analyse réelle tenant compte de la géographie du territoire pour établir des protocoles de déploiement réel qui soient réalistes. Nous déposerons par la suite cette proposition de protocole au MSP. **(Délai de réalisation estimé 14 février 2025)**

5.5 RESSOURCES HUMAINES

5.5.1 Technicienne en évaluation

- CONSIDÉRANT le poste affiché comme technicienne en évaluation;
- CONSIDÉRANT la recommandation réalisée par le service d'inspection;

2025-01-11

IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny confirme l'embauche de Mme Josiane Bertrand comme technicienne en évaluation conformément aux conditions d'embauche convenues à compter du 6 janvier 2025.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.6 APPUI TÉLÉPHONIE CELLULAIRE

- CONSIDÉRANT que la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;
- CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;
- CONSIDÉRANT que des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;
- CONSIDÉRANT que la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;
- CONSIDÉRANT que cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;
- CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;
- CONSIDÉRANT que malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

2025-01-12

IL EST PROPOSÉ PAR M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DEMANDER au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaires de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

2025-01-13

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.7 CSSCS – PLAN TRIENNAL 2025-2028

5.7.1 Commentaires de la MRC de Montmagny à la suite de la réception du plan

- CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud (CSSCS) nous a transmis le Plan Triennal d'immobilisations 2025-2028 pour toutes les écoles de son territoire;
- CONSIDÉRANT que l'école de Sainte-Apolline-de-Patton est menacée de fermeture à compter de 2026-2027 et qu'elle sera en transition en 2025-2026 ou même fermée si le nombre de 20 élèves n'est pas atteint à la suite de la période d'inscription;

IL EST PROPOSÉ PAR M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny prenne acte du Plan triennal 2025-2028, qu'il n'est pas d'accord avec celui-ci en ce qui concerne la codification de l'école de Sainte-Apolline-de-Patton (ou l'absence de codification à compter de 2026-2027) et qu'un envoi à cet effet soit effectué dans les délais demandés, compte tenu des efforts de promotion du milieu depuis 2021 et des résultats anticipés qui sont de 31 jeunes dès 2026-2027 et de 30 jeunes en 2027-2028;

ET QU'une demande de rencontre avec la direction du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud soit demandée à cet effet.

ADOPTÉ

5.7.2 École primaire de Sainte-Apolline-de-Patton

- CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton nous a fait part de la rencontre avec la directrice générale adjointe du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud;
- CONSIDÉRANT que l'école de Sainte-Apolline-de-Patton est menacée de fermeture à compter de 2026-2027 et qu'elle sera en transition en 2025-2026;
- CONSIDÉRANT que la Municipalité a été avisée que les nouvelles données applicables sont maintenant de 20 élèves pour le primaire;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny et la Municipalité, en collaboration avec le CSSCS, ont travaillé un plan d'attractivité du centre et du sud du territoire en 2021-2024;
- CONSIDÉRANT que d'autres actions sont actuellement en discussion pour continuer le plan d'action (achat d'une résidence et transformation pour accueillir deux (2) nouvelles familles avec enfants);
- CONSIDÉRANT que des actions donnent souvent des résultats dans les années suivantes et que le milieu n'est pas étonné de voir 31 élèves en 2026-2027 et 30 élèves en 2027-2028 à la suite des efforts de promotion du territoire par la région;
- CONSIDÉRANT que la fermeture d'une école change complètement la dynamique de développement d'une municipalité (et pas pour le mieux);
- CONSIDÉRANT le fort sentiment d'appartenance des citoyens de la Municipalité à leur école;
- CONSIDÉRANT le rapport préparé en collaboration avec la Municipalité;



2025-01-14

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

IL EST PROPOSÉ PAR MME CHANTAL BLANCHETTE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DEMANDER une rencontre avec la directrice générale et la directrice générale adjointe du CSSCS et que le Conseil de la MRC de Montmagny fasse les représentations requises auprès des instances politiques pour ce dossier.

ADOPTÉ

5.8 PROJET D'IMPLANTATION D'UNE UNITÉ AUXILIAIRE DE LA GARDE CÔTIÈRE

Point reporté à la prochaine séance.

5.9 ALLIANCE DE L'ÉNERGIE DE L'EST – RASSEMBLEMENTS RÉGIONAUX

Dépôt de la lettre d'invitation pour les rassemblements régionaux de l'Alliance de l'énergie de l'Est – Hiver 2025 pour le 12 février (Saint-Jean-Port-Joli) et le 13 février prochain (Rivière-du-Loup). Tous les maires et les directeurs généraux sont invités. Une confirmation est requise au plus tard le 22 janvier 2025.

5.10 ÉTAT DE SITUATION – GRANDS PROJETS

5.10.1 Complexe culturel et sportif

Une réunion du Grand comité a eu lieu le mardi 21 janvier dernier. La livraison du volet sportif du Complexe culturel et sportif est prévue à l'automne 2027. En ce qui concerne le volet culturel, d'autres actions sont à venir avant d'être en mesure de confirmer l'échéancier.

5.10.2 Projet de dôme

Le CSSCS nous a avisés verbalement qu'il se retirait du projet puisque selon eux, la demande n'est plus là, alors qu'ils étaient le porteur du projet.

Une rencontre aura lieu avec le directeur général de la Ville de Montmagny à ce sujet.

La chargée de projet de la MRC est à réviser tous les besoins des clients potentiels, incluant le monde scolaire.

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 AVIS DE CONFORMITÉ OU D'OPPORTUNITÉ

Aucun sujet.

6.2 RESSOURCES HUMAINES

6.2.1 Inspecteur.trice municipal.e

- CONSIDÉRANT la démarche pour combler le poste d'inspecteur.trice municipal.e;
- CONSIDÉRANT l'appréciation des qualifications et de l'expérience de M. Frantz Rozefort, candidat retenu par le comité;
- CONSIDÉRANT la recommandation d'embauche effectuée par le comité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN TALBOT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny procède à l'embauche, à compter du 7 janvier 2025, de M. Frantz Rozefort à titre d'inspecteur municipal conformément aux conditions convenues entre les parties.

ADOPTÉ

6.3 ÉMISSION DES PERMIS (ALLÈGEMENT)

6.3.1 Assistant virtuel

L'assistant virtuel est désormais prêt pour les municipalités de Saint-Fabien-de-Panet, Lac-Frontière et Sainte-Lucie-de-Beauregard. Le consultant Coach IA est en train de finaliser le développement de l'assistant virtuel pour Saint-Just-de-Bretenières. Des travaux sont en cours avec Geocentralis pour intégrer la géomatique dans les assistants virtuels. On souligne que la MRC de Montmagny a rayonné dans un reportage diffusé par RDI le 18 décembre dernier pour son initiative avant-gardiste de l'intégration de l'intelligence artificielle dans son organisation.

6.3.2 Règlement sur les permis et certificats

Le projet de règlement a été présenté aux directeurs généraux en novembre dernier. Ceux-ci ont saisi l'importance de ce règlement pour faciliter le travail des inspecteurs et la compréhension des citoyens. La version finale du projet de règlement sera transmise aux municipalités prochainement.

6.4 RÉVISION OBLIGATOIRE DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (SAD)

6.4.1 Plan de travail

Le travail a débuté à l'interne et les étapes prévues en 2025 sont expliquées au Conseil. Une rencontre du comité du Schéma est prévue en février.

6.4.2 Retour sur la rencontre du MAMH du 13 décembre 2024 – OGAT

Le 13 décembre dernier à Saint-Elzéar, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) rencontrait les préfets des MRC de Chaudière-Appalaches à propos des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) et du processus de révision des schémas d'aménagement et de développement (SAD). Le préfet, M. Frédéric Jean, a participé à la rencontre. Il était accompagné de deux (2) aménagistes de la MRC.

Le MAMH a également exprimé son intention de rencontrer les élus municipaux dans les MRC au courant de l'hiver ou au printemps prochain afin de présenter et d'expliquer les nouvelles OGAT.

6.5 AGROALIMENTAIRE

6.5.1 Marché La chèvre et le chou : entente de mutualisation RH

- CONSIDÉRANT qu'une entente de mutualisation des ressources humaines pour *La chèvre et le chou, marché de proximité* avait été signée en octobre 2023 avec le CA provisoire pour la coordination du Marché;



No de résolution
2025-01-16

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONSIDÉRANT, après plus d'un an, l'intérêt du CA à maintenir une entente de mutualisation pour la coordination avec la MRC et l'opportunité de signer une nouvelle entente mise à jour;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LAURENT LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la direction générale à signer l'entente de mutualisation des ressources humaines pour *La chèvre et le chou, marché de proximité*.

ADOPTÉ

6.5.2 Atelier agricole – Programme de développement territorial et sectoriel 2023-2026 (MAPAQ)

- CONSIDÉRANT que, dans le cadre du Programme de développement territorial et sectoriel (sous-volet 2.2 – Projets de développement territorial) du MAPAQ, la MRC de Montmagny avait présenté un projet pour effectuer un exercice de réflexion stratégique pour l'Atelier agricole;
- CONSIDÉRANT la mise sur pied de l'Atelier agricole et des investissements réalisés dans les dernières années pour démarrer le projet et considérant que ce projet est toujours en démarrage;
- CONSIDÉRANT l'intérêt et l'implication de citoyens et des organisations communautaires et agricoles dans l'Atelier agricole;
- CONSIDÉRANT l'opportunité de réaliser un exercice de ^{→ PLANIFICATION} stratégique pour positionner et mieux déployer l'Atelier agricole de manière pérenne;
- CONSIDÉRANT l'acceptation du projet par le MAPAQ et la proposition d'aide financière de 35 991 \$ reçue le 6 janvier 2025;

Séssion
du 11-02-2025
Point 3.1

2025-01-17

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accepte la proposition d'aide financière du MAPAQ de 35 991 \$ pour la réalisation du projet « Atelier agricole 2.0 – Planification stratégique »;

QUE la MRC de Montmagny autorise la direction générale à signer le protocole d'entente et tout document relatif au projet.

ADOPTÉ

6.6 DEMANDES À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ)

6.6.1 Demande d'exclusion pour le projet de Maisons Laprise - Montmagny

Point d'information sur l'état d'avancement du dossier.

6.6.2 Demande d'autorisation pour le projet éolien de Kruger – Saint-Paul-de-Montminy et Notre-Dame du Rosaire

Point d'information sur l'état d'avancement du dossier.



No de résolution
ou annotation

2025-01-18

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6.6.3 Projet de loi 86 modifiant la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*

À la suite d'une invitation de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), la MRC de Montmagny a transmis ses commentaires relativement au projet de loi 86.

6.7 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

6.7.1 Réaffectation de fonds – FRR volet 2

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a adopté un cadre de référence pour l'analyse et la recommandation de projets à être approuvés dans le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR, aussi appelé « pacte rural »);
- CONSIDÉRANT que la règle de cumul de 80 % du financement total des projets doit être respectée;
- CONSIDÉRANT que la MRC, par la résolution numéro 2023-03-26, avait octroyé une aide financière au projet 18040-2023-03-1 « Bonification des communications et du site internet de Notre-Dame-du-Rosaire » de la Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire et que le coût total du projet n'a pas atteint le montant prévu;
- CONSIDÉRANT que la MRC, par la résolution numéro 2024-06-19, avait octroyé une aide financière au projet 18040-2024-06-1 « Actions pour assurer le maintien d'un service de proximité à Notre-Dame-du-Rosaire » de la Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire et que le coût total du projet n'a pas atteint le montant prévu;
- CONSIDÉRANT que les sommes résiduelles doivent pouvoir être réinvesties à d'autres projets selon leur enveloppe d'attache et en vertu du cadre applicable au volet 2 du FRR;

IL EST PROPOSÉ PAR MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny retourne, dans l'enveloppe locale du FRR volet 2 affectée à Notre-Dame-du-Rosaire, le montant résiduel de 173,53 \$ de l'aide qui avait été accordée au projet numéro 18040-2023-03-1 « Bonification des communications et du site internet de Notre-Dame-du-Rosaire »;

QUE la MRC de Montmagny retourne, dans l'enveloppe locale du FRR volet 2 affectée à Notre-Dame-du-Rosaire, le montant résiduel de 905,67 \$ de l'aide qui avait été accordée au projet numéro 18040-2024-06-1 « Actions pour assurer le maintien d'un service de proximité à Notre-Dame-du-Rosaire ».

ADOPTÉ

6.7.2 Réaffectation de fonds – FRR volet 4

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a adopté un cadre de référence pour l'analyse et la recommandation de projets à être approuvés dans le volet 4 « vitalisation » du Fonds régions et ruralité;
- CONSIDÉRANT que la MRC, par la résolution numéro 2022-10-24, avait octroyé une aide financière au projet FRR4-2022-10-4 « Hatirontha, domaine de l'habile chasseur-cueilleur » et que le coût total du projet n'a pas atteint le montant prévu;
- CONSIDÉRANT que la règle de cumul de 50 % du financement total du coût total de ce projet doit être respectée conformément au cadre de référence du FRR volet 4;



No de résolution
ou annotation

2025-01-19

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONSIDÉRANT que les sommes résiduelles doivent pouvoir être réinvesties à d'autres projets selon l'enveloppe d'attache et en vertu du cadre applicable au volet 4 du FRR;

IL EST PROPOSÉ PAR M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny retourne, dans le FRR volet 4, le montant résiduel de 6 943,83 \$ de l'aide accordée au projet FRR4-2022-10-4 « Hatirontha, domaine de l'habile chasseur-cueilleur ».

ADOPTÉ

6.8 CULTURE ET PATRIMOINE

6.8.1 Demande d'aide financière au nouveau programme des Ententes de développement culturel municipales et régionales – MCC

- CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications du Québec (« MCC ») a lancé le nouveau programme des Ententes de développement culturel le 25 novembre 2024;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny désire poursuivre ses actions de développement culturel pour les trois (3) prochaines années, lesquelles sont basées sur la politique culturelle 2017-2027 de la MRC;
- CONSIDÉRANT que la MRC a déposé sa pré-demande d'aide financière au début du mois de décembre dernier;
- CONSIDÉRANT la proposition de financement de 100 000 \$ du MCC, reçue le 19 décembre 2024, pour la mise en œuvre du plan d'action et les conditions d'octroi de cette aide financière;

2025-01-20

IL EST PROPOSÉ PAR M. LAURENT LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny signifie sa volonté de conclure une entente de partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec selon la proposition reçue le 19 décembre 2024 dans le cadre du programme des Ententes de développement culturel municipales et régionales;

QUE la durée de l'Entente à conclure soit de trois (3) ans, soit pour les années financières 2025, 2026 et 2027 de la MRC de Montmagny;

QUE le montant total de l'entente de partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec soit de 210 000 \$ pour trois (3) ans, réparti de la manière suivante : 100 000 \$ du Ministère, 80 000 \$ de la MRC de Montmagny et 30 000 \$ des partenaires du milieu, à savoir l'Élan collectif, la Bibliothèque de Montmagny et le Carrefour Région Montmagny;

QUE Mme Nancy Labrecque, directrice générale, soit autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Montmagny, tout document relatif à l'Entente de développement culturel 2025-2027.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6.8.2 Inventaire du patrimoine : typologies architecturales

L'équipe de la MRC poursuit le travail de préinventaire du patrimoine bâti. L'étape d'identification des bâtiments datant de 1940 et moins est toujours en cours. Parallèlement, la firme *L'usine à histoire* a réalisé un document synthèse et un document explicatif des principaux types architecturaux présents sur le territoire. La prochaine étape du travail de préinventaire consiste à attribuer les types architecturaux aux bâtiments datant d'avant 1940.

6.8.3 Programme d'ententes en patrimoine (PEP)

Le 3 décembre dernier, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a sorti le Programme d'ententes en patrimoine (PEP). Le sous-volet 4.2 de ce programme vise la préservation, la restauration et l'entretien des biens meubles et immeubles de propriété municipale qui sont cités, inventoriés ou situés sur un site patrimonial cité (anciennement le PSMMPI).

Les municipalités propriétaires de bâtiments patrimoniaux cités (ou de sites patrimoniaux cités) et qui prévoient y réaliser des travaux de restauration et d'entretien sont invitées à signifier leur intérêt à obtenir du financement dans ce programme. Les propositions de projets avec estimation préliminaire permettront au MCC d'attribuer un budget à la MRC de Montmagny pour soutenir ces municipalités.

6.8.4 Culture Chaudière-Appalaches

Depuis l'automne 2024, des acteurs du milieu culturel de Chaudière-Appalaches s'activent pour doter la région de son propre organisme régional en culture. Des consultations dans le milieu culturel sont prévues en 2025. Toutes les MRC de Chaudière-Appalaches ont adopté des résolutions d'appui; les municipalités sont invitées à faire de même.

6.9 SERVICE DE TRAVERSIER ISLE-AUX-GRUES—MONTMAGNY — STQ

- CONSIDÉRANT l'importance de desservir la communauté de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues le plus adéquatement possible par service de traversier;
- CONSIDÉRANT que l'annonce de la Société des traversiers du Québec (STQ) au comité de suivi de la traverse concernant des travaux d'entretien prévus pour le N.M. Grues-des-Îles, travaux qui pourraient s'étendre jusqu'au printemps dans une période où le traversier serait normalement en opération;
- CONSIDÉRANT que tout prolongement de la période d'hivernage du N.M. Grues-des-Îles a des impacts sociaux et économiques sur la communauté insulaire;

2025-01-21

IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny demande à la Société des traversiers du Québec de planifier un service de traverse entre l'Isle-aux-Grues et Montmagny dès que l'état des glaces du fleuve le permettra, et ce, en considérant diverses options et divers horaires de remplacement si nécessaire;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

QUE la présente résolution soit transmise à la Société des traversiers du Québec et au député de la circonscription de Côte-du-Sud.

ADOPTÉ

6.10 TOURISME

6.10.1 Plan stratégique et actions à venir – Montmagny et les Îles

Le plan stratégique de Montmagny et les Îles est en cours d'élaboration avec la collaboration du comité touristique.

• Plan stratégique en cours d'élaboration

Gouvernance du comité touristique

- Le comité consultatif désire être plus impliqué dans les orientations d'actions
- Recommandation de diminuer le nombre de participants (19 à 14 membres)

Rôles à développer pour Montmagny et les Îles

- Réseautage-maillage
- Promotion collective
- Collecte de données
- Formation des intervenants pour l'accueil
- Adaptation à la nouvelle stratégie de communication de Tourisme Chaudière-Appalaches
- Incorporer davantage les agents territoriaux à la stratégie touristique

Projets

- Mobilier urbain informatif
- Tourisme d'affaires
- Forfaits offerts aux partenaires externes
- Projets régionaux ex. : Route bleue, route des plumes, projet tour gourmand, etc.

• Actions à venir en développement et évènements

Évènements

- Lancement de la saison touristique 2025
- Carnaval Galo Na Neve 1^{er} et 2 mars
- Raid aux Sentiers de l'Inconnu

Développement

- Tour gourmand
- Agrotourisme
- La Route bleue
- Les Escapades
- La Route des plumes

6.10.2 Bilan de saison 2024 – Montmagny et les Îles

Le bilan de la saison touristique 2024 a été présenté, ainsi que les actions prévues pour 2025.

Service Montmagny et les Îles 2024/2025		Réel	Budget	Budget
		2024	2024	2025
Salaires et avantages sociaux	78 000 \$	112 000 \$	104 000 \$	144 000 \$
	Gare 2: 34 000 \$			



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Déplacements et téléphone		2 000 \$	4 000 \$	3 500 \$
Site Internet ATR		9 500 \$	8 500 \$	- \$
Salons avec Tourisme Chaudière-Appalaches		2 500 \$		- \$
Promo ATR et Grosse-Île		28 000 \$	25 500 \$	32 000 \$
Rencontres printemps- automne		1 600 \$	2 000 \$	3 000 \$
Cartes napperon		5 000 \$	3 500 \$	3 500 \$
Guide ATR		2 500 \$	900 \$	- \$
Photos		1 700 \$	3 000 \$	3 000 \$
Campagnes Facebook et autres		10 500 \$	16 000 \$	16 000 \$
Planification stratégique et développement		7 000 \$	50 000 \$	20 000 \$
Communication et graphisme SDE	RH 1.5j/s	27 200 \$	30 000 \$	30 000 \$
Tourisme d'affaires		1 500 \$		1 600 \$
Promenade gourmande		3 500 \$	2 500 \$	4 000 \$
Projets			3 000 \$	
Indicateurs			2 500 \$	500 \$
Autres frais : banque, photocopies, entretien, etc.		1 500 \$	4 600 \$	3 900 \$
TOTAL		214 500 \$	260 000 \$	265 000 \$

Budget 2025

RH, coordo, accueil, dév, planif, promo	194 000 \$
PROMO et réseautage	60 000 \$
Projets	4 000 \$
Admin et divers	7 000 \$
	<u>265 000 \$</u>

6.10.3 Tourisme Chaudière-Appalaches

En raison d'un repositionnement stratégique, l'adhésion à Tourisme Chaudière-Appalaches (TCA) sera gratuite à compter de 2025, ce qui permettra à plusieurs intervenants touristiques de pouvoir profiter de la visibilité et des services de l'Association touristique régionale. Le site Web de Montmagny et les Îles a été intégré dans celui de Chaudière-Appalaches, mais les pages Facebook et Instagram sont maintenues. Les sommes autrefois requises pour l'hébergement du site Web et pour le guide de la région, qui représentaient plus de 10 000 \$, seront investies en promotion à d'autres projets.

6.10.4 Parc des Appalaches

Les principaux projets à venir en 2025 ont été présentés au Conseil, à savoir :

- Raid des Sentiers de l'inconnu (en mars)
- Ouverture officielle du camping Mont Sugar Loaf (en mai)
- Ajout de services à certains refuges
- Ouverture de l'accueil de Saint-Fabien en hiver
- Planification de projets pour le vélo de montagne et l'escalade
- Budget de 683 000 \$ (50 % en revenus autonomes)

6.11 TÉMOINS ÉCOLOGIQUES

- CONSIDÉRANT que le Québec a adhéré au nouveau Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, et s'est ainsi engagé à conserver 30 % des terres et des océans de la planète (cible 3) d'ici 2030;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONSIDÉRANT qu'afin d'atteindre cette nouvelle cible, les municipalités et MRC sont appelées à jouer un rôle stratégique de premier plan en raison de leur expertise en matière d'aménagement du territoire;
- CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a annoncé le lancement d'un appel à projets auprès du grand public pour la création d'aires protégées en territoire public méridional, continental et marin;
- CONSIDÉRANT qu'aux termes de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (RLRQ, c. C-61.01), une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés;
- CONSIDÉRANT que le CRECA a déposé un projet d'aire protégée sur les terres publiques se trouvant à l'intérieur de la MRC de Montmagny dans le cadre de l'appel à projets d'aires protégées en territoire public et méridional du gouvernement du Québec;
- CONSIDÉRANT que le territoire visé par la proposition est constitué de 25 témoins écologiques d'une superficie totale de 303 ha, soit de vieux écosystèmes forestiers qui ont peu ou n'ont pas été modifiés par l'humain et qui représentent des habitats peu communs dans la région;
- CONSIDÉRANT que le Plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) 2023-2028 de Chaudière-Appalaches comprend le maintien des îlots de vieillissement établis depuis 2008 et comprend une bonne part des témoins écologiques;
- CONSIDÉRANT que des phases d'analyse et de concertation régionale sont portées par le gouvernement et permettront de rassembler toute l'information nécessaire à une prise de position éclairée quant aux territoires à protéger en priorité dans la région;
- CONSIDÉRANT que la priorisation des territoires à protéger prendra en compte la vision des parties prenantes régionales;
- EN CONSÉQUENCE,

2025-01-22

IL EST PROPOSÉ PAR M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie l'analyse par le gouvernement du Québec de la proposition des trois (3) aires protégées sur son territoire, ainsi que la proposition de 25 témoins écologiques et de soumettre ces propositions à un exercice de concertation régionale afin de respecter les conditions énumérées ci-dessous.

Proposition de trois (3) aires protégées et de témoins écologiques associés

Proposition d'aires protégées / Proposition de témoins écologiques	Secteur / emplacement	Conditions /commentaires
Aire protégée : Notre-Dame-du-Rosaire Témoins numéros : 484, 40, 38 et 446	Secteur en terres publiques ceinturant le territoire du Parc des Appalaches occupé par les Sentiers de l'inconnu	Mesure de protection limitée : Interdire l'exploitation forestière et permettre des activités récréatives tout en conservant un couvert forestier respectant les



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

		critères d'une aire protégée avec modalités d'intervention
Aire protégée : Lac-Talon / Mont Sugar Loaf	Secteur ceinturant les sentiers de randonnée du Parc des Appalaches sur les terres publiques au Nord du Lac-Talon et du Mont Sugar Loaf ET excluant les érablières en exploitation	Mesure de protection limitée : Interdire l'exploitation forestière et permettre des activités récréatives tout en conservant un couvert forestier respectant les critères d'une aire protégée avec modalités d'intervention
Aire protégée : Daaquam Témoins numéros : 486, 32, 96 et 95	Secteur au Nord-Ouest de la réserve écologique internationale Thomas-Sterry-Hunt à Saint-Just-de-Bretenières	Mesure de protection limitée : Interdire l'exploitation forestière et maintien des activités de chasse et de pêche
Autres témoins écologiques	Secteur / emplacement	Conditions /commentaires
132 et 133	Montagne Grande Coulée à Saint-Paul-de-Montminy	Avec activités récréatives
118	Lac Long à Saint-Paul-de-Montminy	Avec activités récréatives
487	Tourbières de Saint-Just-de-Bretenières	Avec activités récréatives
488	Le long du ruisseau des Cèdres à Saint-Paul-de-Montminy	Pas de commentaires
358	À l'Est de la route des Chutes à Sainte-Lucie	Pas de commentaires
42	À l'Est des Sentiers de l'Inconnu et au Nord de la route Rexfor	Pas de commentaires
43 et 44	Au Nord et au Sud du Parc linéaire Monk à Notre-Dame-du-Rosaire	Pas de commentaires
98, 99, 102 et 105	Cap-Saint-Ignace et Sainte-Apolline-de-Patton	Si le site ne compromet pas l'implantation d'infrastructures du parc éolien Forêt Domaniale
388, 389 et 390	Nord de Monk, près d'un refuge biologique aux limites de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud et de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	Pas de commentaires
341	Au Sud du lac Fortin à Sainte-Apolline-de-Patton	Pas de commentaires

ADOPTÉ

6.12 PROJETS RÉGIONAUX

6.12.1 Autorisation de traverse du tronçon Monk – Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

- CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de l'entreprise AG Produits forestiers pour la traversée du tronçon Monk à des fins d'accès à des terrains privés;

2025-01-23

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny, à titre du locataire de l'emprise Monk et détentrice d'un droit d'aménagement du Parc linéaire Monk, ne s'oppose pas à une demande de traverse permanente du tronçon Monk pour les lots no 5 760 682, 5 760 715, 6 045 231 et 6 045 232 à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud;

QUE la MRC demande au propriétaire AG Produits forestiers de prévoir des liens entre les lots dans la conception de ses projets de lotissement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

QUE la présente résolution de la MRC de Montmagny soit transmise à l'entreprise AG Produits forestiers aux fins de demande au ministère des Transport et de la Mobilité durable.

ADOPTÉ

6.12.2 Fête de la pêche

2025-01-24

IL EST PROPOSÉ PAR MME CHANTAL BLANCHETTE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny dépose une demande d'aide financière de 4 000 \$ auprès de la Fondation de la Faune du Québec, pour la réalisation de l'événement « Fête de la pêche » en 2025;

QUE la MRC de Montmagny autorise Mme Lucie Lacasse à déposer une demande d'aide financière auprès du Programme d'ensemencement pour une relève à la pêche (PERP) dans le cadre de la fête de la pêche 2025, et à signer tout document et contrat relatifs à ce projet.

ADOPTÉ

6.12.3 Plan de mobilité active – Ville de Montmagny

En décembre dernier, la Ville de Montmagny a adopté son Plan de mobilité active 2024-2031. Ce plan est issu du travail de collaboration des équipes de la Ville et de la MRC.

6.12.4 Québec Central

La MRC des Etchemins et la Fédération québécoise des clubs quad (FQCQ) ont signé une entente pour l'utilisation de l'emprise de la voie ferrée de Québec Central en période hivernale. Dans la MRC de Montmagny, il serait opportun d'envisager une entente sur cette emprise. Une rencontre avec la MRC, les municipalités de Saint-Just-de-Bretenières et de Lac-Frontière est à prévoir avec les fédérations de quad et de motoneige.

7. CORRESPONDANCE

La correspondance a été incluse au point 5.

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE DÉCEMBRE 2024

2025-01-25

IL EST PROPOSÉ PAR M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer au 31 décembre 2024 soit autorisée et que les paiements soient entérinés.

ADOPTÉ



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

MRC MONTMAGNY

8 janvier 2025

No de résolution
ou annotation

Liste des paiements émis (du 2024-12-01 au 2024-12-31)

Détaillée par N° chèques

Poste Banque: 54-112-10-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202401856 (I)			2024-12-04	111	TELUS Mobilité	MOIS COURANT TOURISME	88,09 \$
202401858 (I)			2024-12-04	549	SSQ - GROUPE FINANCIER /	ASSURANCES COLLECTIVES DE	15 381,39 \$
202401861 (I)			2024-12-06	62	VILLE DE MONTMAGNY	BILAN TOURISME	589,82 \$
202401862 (I)			2024-12-06	127	CARREFOUR JEUNESSE-EM	PART. CONCOURS FACE AUX DR	750,00 \$
202401863 (I)			2024-12-06	190	L'EPI D'OR - BOULANGERIE P	DÉJEUENER EMPLOYÉS 2024-12-0	180,00 \$
202401864 (I)			2024-12-06	199	MONTMAGNY AIR SERVICE I	TRANSPORT L. LACASSE	40,24 \$
202401865 (I)			2024-12-06	343	LES ENTREPRISES JRMORIN	ENTRETIEN BÂTIMENT SQ	3 873,66 \$
202401866 (I)			2024-12-06	606	QUÉBEC LINGE SERVICE D'U	TAPIS MRC ED. BÉLANGER	109,62 \$
202401867 (I)			2024-12-06	834	LES CONCASSÉS DU CAP IN	TONNAGE NOV. 2024	35 709,88 \$
202401868 (I)			2024-12-06	1081	RADIO MONTMAGNY INC.	CHRONIQUE DIVERSITÉ	126,47 \$
202401869 (I)			2024-12-06	1177	TERRA TERRE SOLUTIONS É	HONORAIRES PLAN CLIMAT	10 000,00 \$
202401870 (I)			2024-12-06	1412	KGC INC.	ABONNEMENT C. ALARME SQ	234,55 \$
202401871 (I)			2024-12-06	1618	MRC DES APPALACHES	FORMATION AGENTS IA	340,00 \$
202401872 (I)			2024-12-06	1756	6TEM TI	SURVEILLANCE CYBERPROTECT	58,87 \$
202401873 (I)			2024-12-06	1835	NET PLUS	ENTRETIEN SQ ET ED. BÉLANGE	11 497,50 \$
202401874 (I)			2024-12-06	1842	LES CONSTRUCTIONS R. PA	ENTRETIEN ED. BÉLANGER	11 435,24 \$
202401875 (I)			2024-12-06	2018	BASE 132	CARTES DE NOËL	457,60 \$
202401876 (I)			2024-12-06	2106	SIMETECH ENVIRONNEMENT	VIDANGES FOSSES NOV. 2024	21 700,35 \$
202401877 (I)			2024-12-06	2184	ENAIR CONTRÔLE	VÉRIFICATION SYSTÈME DE VEN	1 201,49 \$
202401878 (I)			2024-12-06	2492	SOLUTIONS NOTARIUS INC.	SIGNATURES NUMÉRIQUES N. L	24,91 \$
202401879 (I)			2024-12-06	2605	LA COURTSANE	FRAIS REUNION REPAS ET LOCA	2 094,63 \$
202401881 (I)			2024-12-06	2660	SANI ET CHEMIN INC	LOCATION TOILETTE CHIMIQUE	896,81 \$
202401882 (I)			2024-12-06	2701	HATIRONTHA, DOMAINE DE L	DERNIER VERS. DOMAINE DE L'H	25 556,17 \$
202401883 (I)			2024-12-06	2724	CYTECH-CORBIN PLOMBERI	PLOMBERIE MRC ED. BÉLANGER	688,72 \$
202401885 (I)			2024-12-06	2927	TANIA HILLION	MURALE MRC FOUS DU Français	8 456,41 \$
202401886 (I)			2024-12-06	2951	RÉSEAU DES GROUPES DE	CONTRIBUTION ENTENTE ÉGALI	1 000,00 \$
202401892 (I)			2024-12-05	594	FORTIER, DOMINIQUE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	154,64 \$
202401893 (I)			2024-12-05	998	BISTRO LAFONTAINE	TABLE MENTORAT	123,50 \$
202401894 (I)			2024-12-05	1299	PLANTE CATHERINE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	90,34 \$
202401895 (I)			2024-12-05	1311	GENDRON, JOËLLE	DÉPLACEMENTS DU 21 NOVEMB	88,92 \$
202401896 (I)			2024-12-05	1313	BERLINGER, MATHIAS	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	201,78 \$
202401897 (I)			2024-12-05	1379	DENONCOURT, AMÉLIE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	62,72 \$
202401898 (I)			2024-12-05	1410	LACASSE, LUCIE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	29,19 \$
202401899 (I)			2024-12-05	1892	COMITÉ DES LOISIRS DE ST	AIDE FIN. SOIRÉE DANSE COUNT	500,00 \$
202401900 (I)			2024-12-05	1923	BOULET, FRÉDÉRIQUE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	32,80 \$
202401901 (I)			2024-12-05	2039	SAVARD, YANNICK	DÉPLACEMENT DU 21 NOVEMBR	61,60 \$
202401902 (I)			2024-12-05	2174	LAGACÉ, MARLÈNE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	217,58 \$
202401903 (I)			2024-12-05	2493	GIROUX, GILLES	ACHATS DU 26 SEPTEMBRE 2024	49,32 \$
202401904 (I)			2024-12-05	2495	POULIOT, MÉLANIE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	79,05 \$
202401905 (I)			2024-12-05	2599	CIDADE, HAMILTON	DÉPLACEMENTS ET ACHATS MR	205,48 \$
202401906 (I)			2024-12-05	2708	ISABELLE NORMAND	ACHATS DU 22 ET 25 NOVEMBRE	62,38 \$
202401907 (I)			2024-12-05	2810	CORALIE-JADE MONTAN	DÉPLACEMENTS DU 26 ET 29 NO	77,27 \$

Usager: cpmrc15

Page 1 sur 4

MRC MONTMAGNY

8 janvier 2025

Liste des paiements émis (du 2024-12-01 au 2024-12-31)

Détaillée par N° chèques

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202401908 (I)			2024-12-05	2825	SOPHIE HARVEY	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	150,18 \$
202401909 (I)			2024-12-05	2888	DELISLE, FÉLIX	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	25,16 \$
202401910 (I)			2024-12-05	2929	ÉLYSE MERCIER	DÉPLACEMENTS DU 2024-09-04 A	137,30 \$
202401911 (I)			2024-12-05	2957	CÉLINE HÉLOÏSE	ACHAT DU 28 NOVEMBRE 2024	22,00 \$
202401912 (I)			2024-12-10	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	12 198,13 \$
202401913 (I)			2024-12-11	1428	INDUSTRIELLE ALLIANCE - R	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	3 598,36 \$
202401914 (I)			2024-12-11	19	DESJARDINS SECURITE FINA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	1 170,30 \$
202401915 (I)			2024-12-10	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	1 774,61 \$
202401916 (I)			2024-12-11	27	COMM. ADM. DE RÉGIME DE	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	3 084,92 \$
202401917 (I)			2024-12-10	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	52,50 \$
202401918 (I)			2024-12-10	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	31,50 \$
202401919 (I)			2024-12-10	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	32 684,16 \$
202401920 (I)			2024-12-12	2984	PRÊT FLI		25 000,00 \$
202401921 (I)			2024-12-12	2985	PRÊT FLI		25 000,00 \$
202401922 (I)			2024-12-13	29	JOURNAL L'OIE BLANCHE	AVIS PUBLIC CALENDRIER SÉAN	1 064,12 \$
202401923 (I)			2024-12-13	87	MUNICIPALITE DE CAP-ST-IG	DÉVELOPPEMENT TERR. FRR. V	126,47 \$
202401924 (I)			2024-12-13	606	QUÉBEC LINGE SERVICE D'U	CREDIT AODT 2024 LAURENTIDE	119,38 \$
202401925 (I)			2024-12-13	842	RES/SOURCES I	COLLECTE DÉCHETS DANGERE SOCIÉTÉ DE	3 891,64 \$
202401926 (I)			2024-12-13	986	GESTION DES I	LOCATION LOYER GARAGE MONT-BÉLAIR	1 484,36 \$
202401927 (I)			2024-12-13	1685	BOUTELLES D'EAU		25,00 \$
202401928 (I)			2024-12-13	1903	EDG ENTREPRISE DANIEL G	TRAVAUX COURS D'EAU RICHA	6 266,14 \$
202401929 (I)			2024-12-13	2106	SIMETECH ENVIRONNEMENT	VIDANGES FOSSES OCTOBRE 20	155 539,68 \$
202401930 (I)			2024-12-13	2737	MICHEL HUDON	HONORAIRES PAD-178776/PRR17	2 893,50 \$
202401931 (I)			2024-12-13	2793	SÉBASTIEN QUIRION	HONORAIRES PROF. PRR-0177-0	4 021,14 \$
202401932 (I)			2024-12-13	2838	FRÉDÉRIC JEAN	HÉBERGEMENT 4 DÉCEMBRE 20	218,96 \$
202401933 (I)			2024-12-13	2849	RENÉ HAMELIN	HONORAIRES JUIN À NOVEMBR	2 760,00 \$
202401934 (I)			2024-12-13	2879	KATHÉRY COUILLARD	HONORAIRES DU 4 AU 25 NOVE	1 300,00 \$
202401937 (I)			2024-12-17	2774	PRÊT FLI		50 000,00 \$
202401939 (I)			2024-12-03	460	VISA	VISA D. RACINE AU 30 NOVEMBR	133,03 \$
202401940 (I)			2024-12-19	16	TELUS QUEBEC	MOIS COURANT SQ	68,38 \$
202401946 (I)			2024-12-19	80	MUN. DE ST-JUST-DE-BRETE	DERNIER VERS. PACTE RURAL B	23 851,00 \$
202401947 (I)			2024-12-19	83	MUN. DE STE-LUCIE-DE-BEA	1ER VERS. PACTE RURAL COUR	22 107,14 \$
202401948 (I)			2024-12-19	84	MUN. DE STE-APOLLINE-DE-	1ER VERS. PACTE RURAL ESPAC	3 463,73 \$
202401949 (I)			2024-12-19	86	MUN. DE NOTRE-DAME-DU-R	DERNIER VERS. PACTE RURAL S	1 363,47 \$
202401950 (I)			2024-12-19	102	PARC REGIONAL DES APPAL	DERNIER VERS. FRR4 HÉBERGE	50 000,00 \$
202401951 (I)			2024-12-19	268	TRANSPORT COLLECTIF MR	TRANSPORT SOCCER 2024-07-27	625,00 \$
202401952 (I)			2024-12-19	427	SDÉ DE MONTMAGNY	CADEAUX DE NOËL MEMBRES	1 100,00 \$
202401953 (I)			2024-12-19	586	CAMPOR ENVIRONNEMENT	VIDANGES FOSSES NOV. 2024	4 400,47 \$
202401954 (I)			2024-12-19	606	QUÉBEC LINGE SERVICE D'U	TAPIS ED. BÉLANGER	109,62 \$
202401955 (I)			2024-12-19	1062	GARANT, CHANTAL-JANIE	ANIMATION SCOLAIRE-ENTENTE	1 925,00 \$
202401956 (I)			2024-12-19	2057	BABEL CAFÉ INC.	ALIMENTS RENCONTRE TOURIS	345,96 \$
202401957 (I)			2024-12-19	2103	OUELLET, MARIE-CLAUDE	CONTE INTERACTIF ET MUSICA	1 604,40 \$
202401958 (I)			2024-12-19	2106	SIMETECH ENVIRONNEMENT	VIDANGES FOSSES	8 383,43 \$

Usager: cpmrc15

Page 2 sur 4



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

MRC MONTMAGNY

8 janvier 2025

No de résolution
ou annotation

Liste des paiements émis (du 2024-12-01 au 2024-12-31)

Détaillée par N° chèques

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202401959 (I)			2024-12-19	2129	BUOPRO CITATION INC.	PAPIER PLASTIFICATION	1 184,90 \$
202401960 (I)			2024-12-19	2132	REPAIRE TECH INC.	ADAPTEUR USB-C	62,09 \$
202401961 (I)			2024-12-19	2184	ENAIR CONTRÔLE	TRAVAUX CLIMATISATION SQ	1 621,15 \$
202401962 (I)			2024-12-19	2718	GILLAINÉ GALIBOIS	ANIMATION COÛTURE FABLAB	713,80 \$
202401963 (I)			2024-12-19	2793	SEBASTIEN QUIRION	HONORAIRES PAD178776	1 846,04 \$
202401964 (I)			2024-12-19	2927	TANIA HILLION	2E VERS. MURALE LAC FRONTIÉ	4 311,56 \$
202401965 (I)			2024-12-03	460	VISA	VISA NANCY AU 30 NOVEMBRE 2	3 753,32 \$
202401966 (I)			2024-12-19	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	47,25 \$
202401967 (I)			2024-12-19	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	78,75 \$
202401968 (I)			2024-12-19	27	COMM ADM. DE RÉGIME DE	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	305,10 \$
202401969 (I)			2024-12-19	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	2 345,52 \$
202401970 (I)			2024-12-19	19	DES JARDINS SECURITE FINA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	1 454,66 \$
202401971 (I)			2024-12-19	1428	INDUSTRIELLE ALLIANCE - R	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	5 858,74 \$
202401972 (I)			2024-12-19	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	17 146,94 \$
202401973 (I)			2024-12-19	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	REMISES DE L'EMPLOYEUR 1077	44 903,86 \$
202401974 (I)			2024-12-20	24	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE	FORMATION J. GUÉNARD	708,71 \$
202401975 (I)			2024-12-20	29	JOURNAL L'OIE BLANCHE	AVIS PUBLIC CONSEIL	301,82 \$
202401976 (I)			2024-12-20	63	MUN. DE STE-LUCIE-DE-BEA	RIRE EN ROUTE	1 425,00 \$
202401977 (I)			2024-12-20	958	BISTRO LAFONTAINE	RENCONTRÉ TOURISME	1 709,51 \$
202401978 (I)			2024-12-20	1506	MRC BEAUCE-CENTRE	BOÎTES À LUNCH RENC. AARQ	78,84 \$
202401979 (I)			2024-12-20	1756	6TEM TI	MENSUALITÉ MICROSOFT 365	1 656,91 \$
202401980 (I)			2024-12-20	2129	BUOPRO CITATION INC.	ETIQUETTES CLASSEMENT ET PI	170,48 \$
202401981 (I)			2024-12-20	2150	MUSÉE DE L'ACCORDÉON	ATELIER JEUNESSE	4 500,00 \$
202401983 (I)			2024-12-20	2927	TANIA HILLION	3E VERS. MURALE LAC-FRONTIÉ	5 754,50 \$
202401984 (I)			2024-12-20	2973	ALAIN GILBERT	FRESQUE BÂTIMENT ÔTEL	725,00 \$
202401986 (I)			2024-12-20	122	LABRECQUE NANCY	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	336,66 \$
202401987 (I)			2024-12-20	594	FORTIER, DOMINIQUE	DÉPLACEMENT ET ACHAT 2 AU 5	132,92 \$
202401988 (I)			2024-12-20	1138	SAMSON DANIEL	DÉPLACEMENT DU 9 DÉCEMBRE	37,12 \$
202401989 (I)			2024-12-20	1261	CLICHE, RÉJEAN	DÉPLACEMENTS 13 DÉCEMBRE	54,52 \$
202401990 (I)			2024-12-20	1299	PLANTE CATHERINE	DÉPLACEMENT ET ACHAT DU 4	32,04 \$
202401991 (I)			2024-12-20	1311	GENDRON, JOELLE	DÉPLACEMENT ET ACHAT DU 4	47,15 \$
202401992 (I)			2024-12-20	1312	GAUTHIER, CHARLES	DÉPLACEMENT ET ACHAT DU 1E	41,65 \$
202401993 (I)			2024-12-20	1410	LACASSE, LUCIE	DÉPLACEMENT DU 3 DÉCEMBRE	29,12 \$
202401994 (I)			2024-12-20	1923	BOULET, FRÉDÉRIQUE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS 9 A	96,80 \$
202401995 (I)			2024-12-20	2015	MONTMINY, SERGE	SAVON POUR PLANCHER ED. BÉ	45,94 \$
202401996 (I)			2024-12-20	2039	SAVARD, YANNICK	DÉPLACEMENT 4 ET 5 DÉCEMBR	143,36 \$
202401997 (I)			2024-12-20	2049	VORMS, THIERRY	DÉPLACEMENT DU 4 DÉCEMBRE	68,80 \$
202401998 (I)			2024-12-20	2174	LAGACÉ, MARLÈNE	DÉPLACEMENT DU 11 DÉCEMBR	36,74 \$
202401999 (I)			2024-12-20	2495	POULIOT, MÉLANIE	DÉPLACEMENT DU 4 DÉCEMBRE	22,40 \$
202402000 (I)			2024-12-20	2586	BOUDREAU, CATHERINE	DÉPLACEMENT ET ACHAT DU 29	640,84 \$
202402001 (I)			2024-12-20	2708	ISABELLE NORMAND	DÉPLACEMENT ET ACHAT DU 2	16,20 \$
202402002 (I)			2024-12-20	2756	ISABELLE LORD-FORTIN	DÉPLACEMENTS DU 29 NOV. AU	75,04 \$
202402003 (I)			2024-12-20	2771	BUENO-HERRERA, MARIA AN	DÉPLACEMENTS DU 19 NOV. AU	260,04 \$

Usager: cpmrc15

Page 3 sur 4

MRC MONTMAGNY

8 janvier 2025

Liste des paiements émis (du 2024-12-01 au 2024-12-31)

Détaillée par N° chèques

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202402004 (I)			2024-12-20	2825	SOPHIE HARVEY	DÉPLACEMENT ET ACHAT DU 25	167,64 \$
202402005 (I)			2024-12-20	2848	EL HAYEK, TANIOS	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	327,67 \$
202402006 (I)			2024-12-20	2950	VÉRONIQUE DIONNE	ACHAT DE LAIT	20,01 \$
202401880 (I)	11205		2024-12-06	2630	FERME À LA POINTE D'ARGIL	ENTRETIEN PLATE-BANDE ED. B	579,48 \$
202401884 (I)	11206		2024-12-06	2730	CMATV	GALA PRESTIGE	402,41 \$
202401887 (I)	11207		2024-12-06	2959	SUBV. RÉNO RÉGION PRR0182		11 496,92 \$
202401888 (I)	11208		2024-12-06	2960	SUBV. RÉNO RÉGION PRR0171		6 100,75 \$
202401889 (I)	11209		2024-12-06	2961	SUBV. RÉNO RÉGION PRR0194		6 191,45 \$
202401890 (I)	11210		2024-12-06	2962	SUBV. RÉNO RÉGION PRR0170		7 856,81 \$
202401935 (I)	11211		2024-12-13	2963	SUBV. SHQ RÉNO RÉGION PRR0		6 584,75 \$
202401936 (I)	11212		2024-12-13	2965	SUBV. SHQ RÉNO RÉGION PRR01		25 000,00 \$
202401938 (I)	11213		2024-12-17	2967	SUBV. SHQ RÉNO RÉGION PRR01		17 066,32 \$
202401941 (I)	11214		2024-12-19	2968	SUBV. SHQ RÉNO RÉGION PRR01		17 726,08 \$
202401942 (I)	11215		2024-12-19	2969	SUBV. SHQ RÉNO RÉGION PRR01		306,18 \$
202401943 (I)	11216		2024-12-19	2970	SUBV. SHQ RÉNO RÉGION PRR01		6 967,74 \$
202401944 (I)	11217		2024-12-19	2971	SUBV. SHQ RÉNO RÉGION PRR01		6 774,80 \$
202401945 (I)	11218		2024-12-19	2972	SUBV. SHQ RÉNO RÉGION PRR01		13 094,34 \$
202401982 (I)	11219		2024-12-20	2165	ANIMATION ATELIERS RIOPELLE PARE, OUELLET, BIGAOUETT		1 050,00 \$
202401985 (I)	11220		2024-12-20	2974	HONORAIRES PROFESSIONNELS		77,48 \$

Total des paiements émis avec le poste 54-112-10-000

843 692,25 \$

Total des paiements émis

843 692,25 \$

Total des paiements émis par type de paiement

Total des chèques 275 725,84 \$

Total des dépôts direct 567 966,41 \$

843 692,25 \$

Usager: cpmrc15

Page 4 sur 4

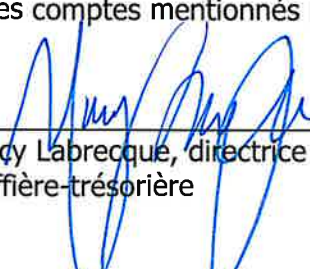


No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 843 692,25 \$.


Nancy Labrecque, directrice générale et
Greffière-trésorière

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2024

L'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2024 a été déposé aux membres du Conseil.

L'équipe de la comptabilité et la direction générale n'ont pas débuté les travaux de fermeture des écritures pour l'année 2024, mais ceux-ci débiteront dans la semaine du 27 janvier.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

9.1 DOSSIER ÉOLIEN

M. Alain Talbot revient sur une réglementation concernant le transport des camions, à la suite d'un article paru dans l'Oie Blanche. Des vérifications seront effectuées à ce sujet.

9.2 CORRESPONDANCE DE L'ALLIANCE DE L'EST

M. Alain Talbot se questionne sur les redevances des projets. Il espère une rencontre à être confirmée. On précise qu'actuellement, ce sont des calculs théoriques et que ceux-ci se confirmeront lorsque la construction débutera.

9.3 CIRCULATION DES CAMIONS

Certaines municipalités ont des règlements concernant la circulation des camions. À suivre, à savoir si c'est cette réglementation⁹⁴¹ s'appliquera pour la circulation des camions lourds lors de la construction des éoliennes.

9.4 FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT EN ZONE DESSERVIE VERSUS FOSSES SEPTIQUES

Mme Jocelyne Caron demande s'il existe des programmes pour aider au financement des puits et des installations septiques des résidences isolées. Certains font état de crédits d'impôt par les gouvernements provincial ou fédéral relativement aux systèmes d'égout des résidences isolées.

Est-ce la MRC ou les municipalités qui auraient ce genre d'outils? La MRC avait déjà fait une demande, tel que mentionné par un maire, au gouvernement provincial, mais la demande d'aide financière (comme pour les centres urbains) avait été refusée. La MRC avait étudié la question également et certaines municipalités/villes au Québec ont mis de l'avant des règlements d'emprunt groupé pour offrir un taux de financement intéressant et aussi amortir la dépense sur le compte de taxes des citoyens (sur 10 à 20 ans par exemple). Ça permet ainsi aux citoyens moins nantis la possibilité d'amortir la dépense sur quelques années, sans passer par une hypothèque ou un emprunt personnel, et la

session
du 11-02-2025
Point 3.1



No de résolution
ou annotation

2025-01-26

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

créance est garantie et assimilée à une taxe sur l'immeuble pour la municipalité.

10. VARIA OUVERT

Aucun sujet.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

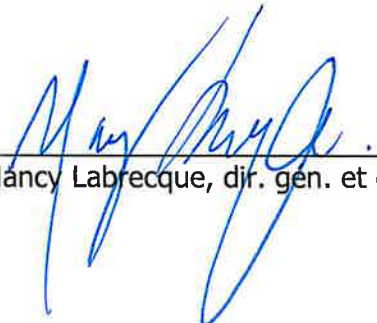
IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 20 h 45.

ADOPTÉ


Frédéric Jean, préfet


Nancy Labrecque, dir. gen. et gréf. trés.



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

No de résolution
ou annotation